

ECOLE JEAN FISCHART - STRASBOURG

Article 1

 Les enfants doivent **s'engager à participer à 1 ou 2 entraînements par semaine** avec la possibilité de découvrir plusieurs sports avant de s'inscrire.

Article 2

 Une **allocation sport prenant en charge la licence et l'équipement sportif** devrait être mise en place.

ECOLE REUSS - STRASBOURG

Article 1



Chaque enfant, entre 6 et 12 ans, devra avoir **pratiqué au minimum 10 sports différents**, quels que soient les moyens financiers des parents.

Article 2



Chaque enfant doit avoir un jour de repos par semaine, sans obligation de travail ou d'activités diverses imposées par des adultes.

ECOLE ZIEGELWASSER - STRASBOURG

Article 1



Les licences sportives doivent être gratuites pour les familles qui en ont besoin.

Article 2



Le développement de clubs sportifs sera obligatoire dans toutes les zones habitables.

ECOLE ALBERT LEGRAND - STRASBOURG

Article 1



Promouvoir les aides pour pratiquer le sport associatif à faible coût et promouvoir le sport gratuit dans les quartiers les plus défavorisés.

Article 2



Favoriser les projets de construction d'espaces sportifs extérieurs accessibles aux enfants peu importe leur situation pour promouvoir le sport gratuit en dehors des clubs sportifs.

ECOLE AMPÈRE - STRASBOURG

Article 1



Remplacer les paniers de basket existants par des modèles réglables en hauteur dans tous les espaces publics.

Article 2



Choisir des modèles réglables en hauteur lors des futures installations de paniers de basket.

ECOLE DU RHIN - STRASBOURG

Article 1



Permettre un accès gratuit à la piscine pour tous les enfants.

Article 2



Proposer des vélos mis à disposition gratuitement pour les jeunes.

ECOLE BOUCHE SÈCHE - HOENHEIM



Article 1

Favoriser le sport et les loisirs en mettant en place des **activités extrascolaires gratuites ouvertes à tous dans les établissements scolaires.**

ECOLE SCHWILGUÉ - STRASBOURG

Article 1



Les enfants doivent avoir accès à des **infrastructures spécifiques (stade, gymnase) facilement accessibles et en bon état.**

Article 2



Tous les enfants ont le **droit d'avoir des jeux et activités de loisirs adaptés à leur âge.** Plusieurs activités doivent être proposées pour permettre à tous d'accéder à ce droit.

ECOLE EXEN PIRE - SCHILTIGHEIM



Article 1

L'Etat doit participer financièrement pour que chaque enfant puisse pratiquer un sport.



Article 2

Avoir des **infrastructures sportives dans tout le pays** (gymnase, stade, terrains de jeux) avec des animateurs sportifs.

ECOLE LECLERC - SCHILTIGHEIM

Article 1



Rendre **1 activité extra-scolaire obligatoire** jusqu'à l'âge de 16 ans.

Article 2



Pouvoir **participer à une colonie gratuite 1 fois avant ses 18 ans** dans un pays choisi. Ce dispositif est étendu à 4 fois pour les enfants défavorisés.

Article 3



Pouvoir **participer à 3 activités différentes gratuitement** pour choisir ce que l'on veut faire au mois de septembre. (Pass'sport, pass'musique)

ECOLE PRUNELLIERS - BISCHEIM



Article 1

Chaque enfant doit pouvoir **participer à 2 voyages scolaires**. L'Etat aidera pour les voyages et les équipements en fonction du salaire des parents.

ECOLE HOHBERG - STRASBOURG



Article 1

Les médiathèques doivent ouvrir le dimanche.



Article 2

Les musées doivent penser à la venue des enfants et proposer des jeux, des choses à manipuler, organiser des événements pour les familles.



Article 3

Les employeurs doivent changer l'organisation du temps de travail des parents pour qu'ils soient plus disponibles pour les enfants.

ECOLE STOSKOPF - STRASBOURG



Article 1

Les enfants ont le droit de **jouer dans des endroits bien entretenus et sécurisés.**



Article 2

Les enfants doivent avoir **accès à des transports en commun pour se rendre à des activités ou dans des lieux culturels ou sportifs.**

ECOLE BRIGITTE - STRASBOURG



Article 1

Des journées sport doivent être organisées à l'école.



Article 2

Avoir des animaux de compagnie en classe.



Article 3

**Passer plus de temps dehors lorsqu'on est à l'école
(temps de récréation allongé et classe dehors).**

ECOLE MARGUERITE PEREY - STRASBOURG



Article 1

Pouvoir aller seul à la piscine tout en étant encadré lorsqu'on a moins de 12 ans.



Article 2

Avoir un cycle natation chaque année à l'école avec des personnes pour accompagner les classes.



Article 3

Faire circuler des bassins déplaçables avec des maîtres nageurs dans les zones géographiques où il n'y a pas de piscine.

ECOLE DES ROMAINS - STRASBOURG



Prévoir des endroits gratuits dédiés à la baignade (piscines, lacs, plages) et du matériel que les enfants puissent utiliser sur place.

ECOLE FINKWILLER - STRASBOURG

Article 1



Une carte de crédit Culturo'kid est proposée aux jeunes de 3 à 16 ans **pour leur permettre d'accéder à la culture, aux sports et aux loisirs.**

Article 2



Des bus se déplaceront dans les zones géographiques où la vie culturelle et sportive est pauvre **afin de permettre aux enfants d'accéder à la culture, aux sports et aux loisirs.**

ECOLE DU CONSEIL DES XV - STRASBOURG

Article 1



Accueillir tous les élèves plusieurs fois par semaine dans un cadre associatif et **proposer des activités sportives, culturelles ou artistiques.**

Article 2



Accroître la mixité dans les clubs sportifs et associations culturelles et **permettre aux enfants handicapés de pratiquer avec les enfants valides.**

Article 3



Proposer à tous les élèves un tarif réduit, voire la gratuité, pour une activité sportive, culturelle ou artistique de leur choix.

ECOLE HAY - REICHSTETT

Article 1



Obligation de **permettre l'accès au sport aux filles et aux garçons** dans tous les sports et **instaurer une journée égalité filles/garçons dans le sport.**

Article 2



Obligation d'harmoniser les récompenses **hommes/femmes dans les compétitions françaises d'un même sport.**

ECOLE DE LA GARE - GEISPOLSHHEIM

Article 1



Droit d'apprendre gratuitement les langues de ses voisins européens.

Article 2



Droit de pratiquer gratuitement les sports traditionnels des pays européens voisins.

Article 3



Droit de participer gratuitement à des activités ludiques des pays européens, organisées en France ou à l'étranger.

ECOLE NICOLE FONTAINE - ACHENHEIM

Article 1



Tu as le droit de pratiquer le sport à l'école et de bénéficier de tarifs bas selon tes moyens.

Article 2



La culture doit être un domaine à part entière à l'école et des cours de culture devraient être organisés.

Article 3



Tu as le droit d'avoir accès à la culture et aux structures culturelles, même en cas de faibles moyens financiers.

ECOLE DU CENTRE - ILLKIRCH



Article 1

Prévoir une pause de 30 à 45 minutes le lundi matin et le vendredi après-midi pour se reposer.

*La sieste c'est pas que pour les bébés !
Pour voir la vie en rose, une pause sans glucose s'impose !*